

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 Juin 2020

Le **Vendredi cinq Juin deux mille vingt** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

Cette réunion a lieu exceptionnellement à l'Espace Hugo, afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire dans le cadre du COVID 19 (distanciation, fourniture d'un masque, de gants, de gel hydroalcoolique, d'un stylo).

Etaient présents : (19/19) Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Elodie LEGER, Christian BOUCHER, Florence DELISLE, Bruno LOQUET, Josée POULAIN, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Michèle BORNAMBUC, Daniel ROBERT, Clarisse POTOT, Ludovic DESHAYES, Anne-Marie MURE-RAVAUD, Frédéric LAIGNIER, Sophie VAVASSEUR, Nicolas BORGET, Céline LOLLIVIER, Juan Carlos GARCIA MORA, Corinne BARROSO, Aurélien LACOUR

Nicolas BORGET est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I – MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

1° / Nombre – Dénomination et composition des commissions communales

D.2020/06/05-01
COMMISSIONS
COMMUNALES

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de fixer le nombre des commissions communales.

Après délibération, huit commissions sont définies et composées selon tableau ci-dessous :

1 ^{ère} Commission	FINANCES - Budget - Gestion Développement économique - Emploi	Maire : Michel LETHUILLIER Rapporteur : Nicolas BORGET Membres : C. BOUCHER – AM MURE RAVAUD – B. LOQUET – F. DELISLE – RJ MOREAU PAGANELLI – D. ROBERT F. LAIGNIER
2 ^{ème} Commission	URBANISME – Aménagement du territoire – PLU – Cadre de vie – Environnement – Espaces verts – Chemins - Développement durable – Logement	Maire : Michel LETHUILLIER Rapporteur : Bruno LOQUET Membres : C. BOUCHER – AM MURE RAVAUD – F. DELISLE – RJ MOREAU PAGANELLI - M. BORNAMBUC – S. VAVASSEUR - J. POULAIN – E. LEGER
3 ^{ème} Commission	EDUCATION – Scolaire Périscolaire – Enfance Jeunesse – Sports (avec mise en place de 3 sous-commissions)	Maire : Michel LETHUILLIER Rapporteur : C. BOUCHER Membres : AM MURE RAVAUD – B. LOQUET F. DELISLE – RJ MOREAU PAGANELLI – L. DESHAYES - C. POTOT – C. BARROSO F. LAIGNIER – J. POULAIN – E. LEGER – C. LOLLIVIER – A. LACOUR – N. BORGET
4 ^{ème} Commission	VIE ASSOCIATIVE – Seniors – Lien social – Colis aux personnes âgées Ateliers communaux – Bibliothèque (avec mise en place de 3 sous commissions)	Maire : Michel LETHUILLIER Rapporteur : F. DELISLE Membres : C. BOUCHER – AM MURE RAVAUD B. LOQUET – RJ MOREAU PAGANELLI – M. BORNAMBUC - L. DESHAYES – S. VAVASSEUR – C. POTOT – E. LEGER C. LOLLIVIER
5 ^{ème} Commission	AFFAIRES CULTURELLES – Information – Communication – Histoire de la commune	Maire : Michel LETHUILLIER Rapporteur : B. LOQUET Membres : C. BOUCHER - AM MURE RAVAUD F. DELISLE - RJ MOREAU PAGANELLI – C. BARROSO – N. BORGET

6 ^{ème} Commission	FETES ET CEREMONIES - Loisirs – Manifestations Communales (concerts – expositions – Rendez vous de Cherisy)	Maire : Michel LETHUILLIER Rapporteur : AM MURE RAVAUD Membres : C. BOUCHER - B. LOQUET - F. DELISLE - RJ MOREAU PAGANELLI – M. BORNIAMBUC – JC GARCIA MORA - C. POTOT
7 ^{ème} Commission	TRAVAUX – Voirie – Bâtiments communaux – Eau et Assainissement – Affaires agricoles – Ruralité	Maire : Michel LETHUILLIER Rapporteur : R.J. MOREAU PAGANELLI Membres : C. BOUCHER – AM MURE RAVAUD B. LOQUET – F. DELISLE – M. BORNIAMBUC JC GARCIA MORA – D. ROBERT – L. DESHAYES E. LEGER – J. POULAIN
8 ^{ème} Commission	RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE	Maire : Michel LETHUILLIER Rapporteur : JC GARCIA MORA Membres : C. BOUCHER – AM MURE RAVAUD B. LOQUET – F. DELISLE – R.J. MOREAU-PAGANELLI

Sont élus à la majorité absolue les membres des commissions désignés ci-dessus.

D.2020/06/05-02
MISE EN PLACE
CCAS

2°/ Mise en place du CCAS

L'article L.123-6 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles) fixe les règles de composition et de fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale. Ces centres doivent être constitués dans les 2 mois suivant le renouvellement du conseil municipal.

Le C.C.A.S. est administré par un Président et un conseil d'administration. Le Maire est président de droit. Le Conseil d'Administration est composé à parité égale au maximum de 8 élus et de 8 membres nommés par le Maire. Ils siègent pour la durée du mandat.

M. le Maire propose de porter à 6 le nombre de représentants du Conseil Municipal et à 6 le nombre de représentants extérieurs qui seraient :

Représentants de la Commune (conseillers municipaux) :

Sont élus :

Sophie VAVASSEUR (Conseillère Municipale - Vice-Présidente) – Bruno LOQUET – Ludovic DESHAYES – Clarisse POTOT – Elodie LEGER – Céline LOLLIVIER

Représentants extérieurs au conseil municipal :

Sont nommés :

- Mme Anne-Marie HAIE en tant que personne extérieure
- Mme LEMEUR Yvette au titre de la représentation du club du 3^{ème} Age
- M. MENARD Frédéric au titre de la représentation des handicapés
- Mme Isabelle MANCEAU en tant que personne extérieure
- Mme Danièle LEGER en tant que représentante de l'UDAF
- M. ISABEL Michel en tant que personne extérieure

Adopté à l'unanimité.

D.2020/06/05-03
PROPOSITION
COMMISSION
DES IMPOTS

3°/ Commission Communale des Impôts – Proposition des membres

Selon l'article L 2121-32 du CGCT , le conseil municipal dresse chaque année la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la commission communale des impôts directs conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts.

A cet effet, M. le Maire propose les contribuables suivants :

Commissaires titulaires : (12 propositions pour 6 postes)

BOUCHER Christian – ROBERT Daniel (propriétaire de bois) – MARCHAIS Véronique (propriétaire habitant à l'extérieur de la commune, à LURAY) - ISABEL Michel - GOUIN Rose Marie – BROU André – PETIT Liliane– DOBIN Nicole – LEFEVRE Danièle — LEGER Danièle – GASCHET Sandrine – KERMARREC Nicole

Commissaires suppléants : (12 propositions pour 6 postes)
HAIE Anne-Marie – CATEL Dominique - HUBERT Jean-Pierre – GARCIA MORA Miguel – GAUGAIN Christiane (propriétaire de bois) – MOREAU PAGANELLI René Jean – MAITREJEAN Jean Yves – BUQUET Pascal – MARECHAL Philippe– MAUBRY Michel (extérieur commune) – MILLE Joël – PLANTUREUX Emmanuel.

Adopté à l'unanimité.

D.2020/06/05-04
COMMISSION
APPEL OFFRES

4°/ Constitution d'une Commission d'Appel d'offres

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Sont candidats :

MM. et Mme René-Jean MOREAU PAGANELLI – Ludovic DESHAYES – José POULAIN membres titulaires

MM. et Mme Christian BOUCHER (suppléant du Président) Michèle BORNINAMBUC Juan Carlos GARCIA MORA – Nicolas BORGET membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Sont ainsi déclarés élus :

MM. et Mme **René-Jean MOREAU PAGANELLI – Ludovic DESHAYES – José POULAIN membres titulaires et**

MM. et Mme **Christian BOUCHER (suppléant du Président) Michèle BORNINAMBUC - Juan Carlos GARCIA MORA – Nicolas BORGET membres suppléants**, pour faire partie, avec M. le Maire, Président de la commission d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

D.2020/06/05-05
COMMISSION
CONTROLE
LISTE ELECTORALE

5°/ Commission de contrôle liste électorale

Monsieur le Maire expose que suite à la réforme des listes électorales du 01/01/2019, une commission de contrôle doit être mise en place dans la commune.

Cette commission doit se composer :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre u tableau, après la municipalité (le maire et les adjoints ne pouvant pas siéger au sein de la commission)
- d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- d'un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire.

Pour la commune, sont désignés :

- déléguée titulaire : Michèle BORNINAMBUC

- délégué suppléant : Juan Carlos GARCIA MORA

Adopté à l'unanimité.

III – DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIVERS SYNDICATS

D.2020/06/05-06
DELEGUES
SBV4R

1°/ Délégués au SBV4R (Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières)

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire les délégués pour représenter la commune au SBV 4R (Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières).

Sont élus au scrutin secret à la majorité absolue :
Titulaire : Monsieur Ludovic DESHAYES
Suppléant : Monsieur Bruno LOQUET

Adopté à l'unanimité.

D.2020/06/05-07
DELEGUES SIFAM

2°/ Délégués au SIFAM (Syndicat Intercommunal des Fossés des Alentours de Marchezais)

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner les délégués pour représenter la commune au SIFAM (Syndicat Intercommunal des Fossés des Alentours de MARCHEZAIS).

Sont élus au scrutin secret à la majorité absolue :
Délégué titulaire : Monsieur Daniel ROBERT
Déléguée suppléante : Madame Josée POULAIN

Adopté à l'unanimité.

D.2020/06/05-08
DELEGUE SICSPAD

3°/ Délégué au SICSPAD (Syndicat du Centre de Secours pour l'Agglomération Drouaise)

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué pour représenter la commune au SICSPAD (Syndicat du Centre de Secours pour l'Agglomération Drouaise).

Est élu au scrutin secret à la majorité absolue
Délégué titulaire : M. René-Jean MOREAU PAGANELLI

Adopté à l'unanimité.

D.2020/06/05-09
DELEGUE SIE ELY

4°/ Délégués au SIE ELY

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire les délégués pour représenter la commune au SIE ELY (Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure et Loir et des Yvelines).

Sont élus au scrutin secret à la majorité absolue :
Titulaire : Monsieur Michel LETHUILLIER
Suppléant : Monsieur Ludovic DESHAYES

Adopté à l'unanimité.

D.2020/06/05-10
DELEGUES
SMICA ANET

5°/ Délégués au SMICA ANET

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire les délégués pour représenter la commune au SMICA ANET (Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet / Vocation Eau potable)

Sont élus au scrutin secret à la majorité absolue :
Délégué titulaire : Monsieur Daniel ROBERT
Délégué suppléant : Monsieur Michel LETHUILLIER

Adopté à l'unanimité.

D.2020/06/05-11
DELEGUE
MISSION
LOCALE

6°/ Délégué à la Mission Locale de Dreux et son arrondissement

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué pour représenter la commune au sein de la Mission Locale de Dreux et son arrondissement.

Est élue au scrutin secret à la majorité absolue
Déléguée titulaire : Madame Céline LOLLIVIER
Adopté à l'unanimité.

D.2020/06/05-12
DELEGUE
ASSOC. GRACES

7° / Délégué à l'Association GRACES

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué pour représenter la commune au sein de l'Association GRACES (Gestion et Regroupement Administratif des Contrats Emploi Solidarité).

Est élu au scrutin secret à la majorité absolue :
Délégué titulaire : Monsieur Christian BOUCHER
Adopté à l'unanimité.

D.2020/06/05-13
DELEGUE DEFENSE

8° / Délégué Défense auprès de la Préfecture

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un Correspondant Défense pour représenter la commune auprès des autorités militaires du département et de la région.

Est élu au scrutin secret à la majorité absolue :
Correspondant Défense de la Commune : M. René-Jean MOREAU-PAGANELLI
Adopté à l'unanimité.

D.2020/06/05-14
DELEGUE
ENVIRONNEMENT

9° / Délégué Environnement au Conseil Départemental

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué pour représenter la commune en tant que délégué à l'Environnement au Conseil Départemental d'Eure et Loir.

Est élu au scrutin secret à la majorité absolue :
Délégué Environnement pour la commune de Chérisy : M. Frédéric LAIGNIER
Adopté à l'unanimité

D.2020/06/05-15
DELEGUE
EURE ET LOIR
INGENIERIE

10° / Délégués Eure et Loir Ingénierie

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner deux membres pour représenter la commune auprès de Eure et Loir Ingénierie, organisme auquel la commune adhère pour la mission VOIRIE.

Sont désignés :
Monsieur Christian BOUCHER – Membre titulaire
Monsieur Bruno LOQUET – Membre suppléant
Adopté à l'unanimité.

IV – SITUATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire communique une note présentant le budget communal et son fonctionnement.

Il présente la situation budgétaire de la commune ainsi que les principales dépenses d'investissement prévues sur le budget 2020 voté le 28 février 2020.

V – TARIFS COMMUNAUX

D.2020/06/05-16
TARIFS REST.
SCOLAIRE

1° / Tarifs Restauration scolaire

Sur proposition de M. le Maire il est proposé de fixer les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2020/2021 de la façon suivante :

① **Enfants fréquentant la cantine tous les jours - prix de vente d'un repas : 3,50 €**
INSCRIPTION FORFAITAIRE AU TRIMESTRE comme suit :

- **1^{er} trimestre** – 55 jours (01/09/2020 au 18/12/2020) = **192.50 €**

- **2^{ème} trimestre** - 55 jours (04/01/2021 au 23/04/2021) = **192.50 €**

- **3^{ème} trimestre** – 30 jours (10/05/2021 au 05/07/2021) = **105.00 €**

La possibilité est donnée aux familles de régler au TRIMESTRE ou au MOIS.

② **Tarif du repas occasionnel commune = 5.20 €**

③ **Tarif hors commune = 7.00 €**

Après délibération, ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

D.2020/06/05-17
TARIFS
BIBLIOTHEQUE

2°/ Tarifs bibliothèque

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs de l'abonnement annuel à la bibliothèque municipale à compter de la prochaine rentrée scolaire 2020 seraient les suivants :

- livres : 8,00 € - Carte famille : 14,40 €

Adopté à l'unanimité.

D.2020/06/05-18
TARIFS ETUDE
SURVEILLEE

3°/ Tarifs étude surveillée

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs de l'étude surveillée à partir de la prochaine rentrée scolaire 2020 seraient les suivants :

- 3 jours : 7,60 € - la journée : 3,30 €

Adopté à l'unanimité.

D.2020/06/05-19
TARIFS
ALSH

4°/ Tarifs centre de loisirs ALSH et accueil périscolaire

M. le Maire propose de porter les tarifs du centre de loisirs (ALSH) et de l'accueil périscolaire comme suit à partir de la prochaine rentrée scolaire 2020 :

Quotient familial	Dénomination	Périscolaire		
		Matin OU Soir	Matin ET Soir	1/2 Journée Mercredi matin OU après-midi
Moins de 463	A	1,25 €	1,70 €	5,05 €
463 – 649	B	1,40 €	1,85 €	6,00 €
650 – 824	C	1,50 €	2,05 €	7,10 €
825 – 974	D	1,70 €	2,30 €	8,20 €
975 - 1149	E	2,05 €	2,80 €	9,85 €
1150 – 1399	F	2,45 €	3,40 €	11,35 €
1400 - 1700	G	3,30 €	4,75 €	13,30 €
Plus de 1700	H	3,75 €	5,35 €	14,10 €
Extérieurs	H	3,75 €	5,35 €	14,10 €

ALSH - ACCUEIL DE LOISIRS (vacances et mercredi)			
Quotient familial	Dénomination	1/2 Journée matin OU après-midi	La journée de présence
Moins de 463	A	5,05 €	5,95 €
463 – 649	B	6,00 €	7,40 €
650 – 824	C	7,10 €	8,75 €
825 – 974	D	8,20 €	10,50 €
975 - 1149	E	9,85 €	12,60 €
1150 – 1399	F	11,35 €	15,05 €
1400 - 1700	G	13,30 €	17,80 €
Plus de 1700	H	14,10 €	18,90 €
Extérieurs	H	14,10 €	18,90 €

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

D.2020/06/05-20
TARIFS
CIMETIERE

5°/ Tarifs cimetière

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs pour les concessions au cimetière à compter du 1er Septembre 2020, seraient les suivants :

* Concession trentenaire ⇨ 200 €
* Superposition trentenaire ⇨ 100 €
* Concession cinquantenaire ⇨ 300 €
* Superposition cinquantenaire ⇨ 100 €
* Concession perpétuelle ⇨ 1 130 €
* Superposition perpétuelle ⇨ 367 €

* Places Cavurne	15 ans ⇒	200 €
	30 ans ⇒	300 €
Taxe dépôt urne	⇒	10 €
Taxe enlèvement urne	⇒	10 €
* Jardin du Souvenir		
Taxe de dispersion	⇒	50 €

Après délibération, ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'il reste une centaine de places au cimetière suite à la procédure de reprise des concessions.

D.2020/06/05-21
TARIFS SALLE
COMMUNALE

6° / Tarifs location salle communale

Les nouveaux tarifs proposés pour la location de la salle communale sise 33 rue Charles de Gaulle, à compter du 1^{er} Septembre 2020 seraient les suivants :

	PERSONNES DE LA COMMUNE		
	LOCATION	CAUTION DEGRADATIONS	CAUTION MENAGE
Repas (sans vaisselle) Midi ou soir	100 €	350 €	100 €
Prix de l'heure (sans vaisselle)	25 €	350 €	100 €

Après délibération ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

D.2020/06/05-22
JURY D'ASSISES

VI – JURY D'ASSISES

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale relative à l'établissement de la liste préparatoire et les modalités de tirage au sort des personnes pour le Jury d'Assises.

Pour Chérisy, 3 personnes sont tirées au sort sur la liste électorale.

D.2020/06/05-23
CREATION POSTE
REDACTEUR 35H
ET SUPPRESSION
POSTES ADJ ADM.
PPAL 1ERE CL. ET
REDACTEUR
7H/SEM

VII – CREATION POSTE REDACTEUR 35H/SEMAINE ET SUPPRESSION 2 POSTES : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE 31H30/SEMAINE ET REDACTEUR 7H/SEMAINE

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (CT).

Afin de :

- compléter le temps thérapeutique d'un agent au service comptabilité
- préparer le départ en retraite d'un agent au service secrétariat
- coordonner les différentes missions entre les services,

il convient de renforcer les effectifs du service Administratif.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- 1) **De créer**, à compter du 15 Juin 2020 un emploi permanent de **Rédacteur** appartenant à la **catégorie B**, à temps complet **35 heures par semaine** en raison des motifs exposés ci-dessus.

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes : coordination administrative Ressources Humaines / finances

La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

La rémunération sera basée sur la grille indiciaire du grade de Rédacteur au regard de l'expérience professionnelle, des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

2) D'autoriser le Maire :

- à recruter, le cas échéant, un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement suivant les modalités exposées ci-dessus,
- à procéder, le cas échéant, au renouvellement du contrat dans les limites énoncées ci-dessus,

3) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet,

Suite à cette création de poste, Monsieur le Maire expose qu'il convient de **supprimer** les deux postes suivants, après avis du Comité Technique :

- **Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe 31h30 heures/semaine**
- **Rédacteur Territorial 7h par semaine.**

Cette création et suppressions de postes sont adoptées à l'unanimité.

VII – QUESTIONS DIVERSES

↳ **Travaux rue d' Anet** - Monsieur le Maire informe que le SICAE ELY va entreprendre, dès juillet, des travaux de mise aux normes de la moyenne tension entre le pont SNCF et le Petit Cherisy ; la réfection de la chaussée par le Conseil Départemental sera réalisée après ces travaux électriques, probablement en novembre pendant les vacances scolaires. Une déviation sera mise en place par la Chênaie. Il est également prévu une réorganisation du stationnement (réaménagement des ilots, aménagement de sécurité). Une réunion d'information sera organisée après l'été pour les riverains.

↳ **Règlement intérieur du Conseil Municipal** – Monsieur le Maire propose un projet de règlement intérieur du conseil municipal qui pourrait être entériné lors de la prochaine séance qui pourrait avoir lieu début juillet pour l'organisation de la fête du 14 juillet , si cette manifestation est autorisée.

↳ **COVID 19 - Utilisation des salles** – Monsieur le Maire donne connaissance des consignes de la Préfecture pour la célébration des mariages et l'utilisation des salles.

↳ Monsieur le Maire communique :

- les remerciements de plusieurs habitants pour l'aide apportée par la commune lors du confinement
- le constat d'huissier reçu en mairie suite à son intervention dans le cadre de l'installation de caravanes de gens du voyage sur le stade.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h30.